

DÉPARTEMENT
TARN ET GARONNE

RÉPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNE DE MOISSAC

ARRONDISSEMENT
DE
CASTELSARRASIN

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MILLE DIX NEUF LE 17 décembre (17/12/2019)

Le Conseil municipal de la Commune de Moissac étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation faite le 11 décembre, sous la présidence de Monsieur HENRYOT Jean-Michel, a été appelé à délibérer sur les questions suivantes :

ETAIENT PRESENTS:

M. Jean-Michel HENRYOT, **Maire**,

Mme Christine HEMERY, Mme Maïté GARRIGUES, M. Michel CASSIGNOL, Mme Maryse BAULU, Mme Muriel VALETTE, M. Pierre FONTANIE, **Adjoints**,

M. Robert GOZZO, Mme Eliette DELMAS, M. Maurice ANDRAL, Mme Fabienne MAERTEN, Mme Fabienne GASC, M. Fernand RODRIGUEZ, M. Jean-Luc GARRIGUES, M. Gilles BENECH, Mme Marie CASTRO, Mme Marie-Claude DULAC, M. Patrice CHARLES, **Conseillers Municipaux**,

ETAIENT REPRESENTES :

Mme Colette ROLLET (représentée par Monsieur le Maire), M. Jean-Luc HENRYOT (représenté par Madame Christine HEMERY), M. Jérôme VALETTE (représenté par Madame Maïté GARRIGUES), **Adjoints**,

M. Gérard CAYLA (représenté par Madame Muriel VALETTE), Mme Anne-Marie SAURY (représentée par Madame Maryse BAULU), Mme Sabine AUGE (représentée par Monsieur Michel CASSIGNOL), M. Pierre GUILLAMAT (représenté par Madame Marie CASTRO), Mme Valérie CLARMONT (représentée par Monsieur Gilles BENECH), **Conseillers Municipaux**.

ETAIENT ABSENTS :

Mme Pierrette ESQUIEU, M. Aïzen ABOUA, M. Franck BOUSQUET, **Conseillers Municipaux**.

ETAIENT EXCUSES :

M. Daniel CALVI, Mme Sandrine PIAROU, M. Gérard VALLES, Mme Christine FANFELLE, **Conseillers Municipaux**.

Monsieur GOZZO est nommé secrétaire de séance.

32 – 17 décembre 2019

32. Convention partenariale d'objectifs et de moyens 2019-2020 à intervenir entre le centre social CAF (Caisse d'Allocations Familiales) de Tarn et Garonne et la Commune de Moissac

Rapporteur : Madame BAULU.

Considérant que le centre social offre des services de proximité utiles à l'ensemble de la population,

Considérant le travail réalisé entre la CAF et la collectivité afin de permettre une amélioration du fonctionnement du centre social,

Considérant que la convention partenariale d'objectifs et de moyens précise le mode de gouvernance et les conditions de mise à disposition des moyens par la collectivité notamment pour le personnel,

Considérant que ladite convention s'inscrit dans les valeurs de la Charte de la laïcité de la branche famille.

Après en avoir donné lecture, Monsieur le Maire soumet la convention partenariale d'objectifs et de moyens à l'approbation des membres du conseil municipal,

**Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,**

APPROUVE le projet de convention partenariale d'objectifs et de moyens 2019-2020 à intervenir entre le centre social CAF de Tarn et Garonne et la Commune de Moissac,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention.

Pour copie conforme

Moissac le 19 décembre 2019

Le Maire,



Jean-Michel HENRYOT